

Autorisation de rejet dans le milieu superficiel

Ce document est à remplir pour les rejets en milieu hydraulique superficiel pour les installations d'assainissement non collectif, dans le cas où les conditions d'infiltration ou les caractéristiques des effluents ne permettent pas d'assurer leur dispersion dans le sol et sous réserve des dispositions prévues par la réglementation. Cette demande d'autorisation est à adresser selon le lieu du rejet :

- ✓ Au Maire pour un rejet le long d'une voie communale ou d'un chemin rural
- ✓ Au directeur départemental de l'Agriculture et de la Forêt pour un rejet dans une rivière ou un ruisseau
- ✓ Au propriétaire privé pour un rejet vers le fossé d'une parcelle voisine

Je soussigné Monsieur / Madame

ai l'honneur de solliciter votre bienveillance pour une autorisation de rejet, pour les eaux traitées de notre futur dispositif d'assainissement non collectif situé à

Adresse exacte du projet :commune de

Référence cadastrale de la parcelle d'implantation du projet :

En effet, le sol de cette parcelle étant inapte à l'infiltration, et sur autorisation du SPANC de la Communauté de Communes de la Dombes, nous devons installer un dispositif de traitement adéquat, conformément à l'arrêté du 7 septembre 2009 fixant les prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectifs. Ce dispositif nécessite le renvoi des eaux épurées dans le milieu hydraulique superficiel.

Compte tenu de la configuration du projet, le point de rejet se situerait à l'endroit suivant :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> fossé de la voie communale n° | <input type="checkbox"/> fossé de la parcelle cadastrée n° |
| <input type="checkbox"/> fossé du chemin rural n° | <input type="checkbox"/> Autre..... |
| <input type="checkbox"/> ruisseau/rivière | |

En signant ce document, la personne physique/morale propriétaire du point de rejet autorise le demandeur à rejeter les eaux traitées issues de son système d'assainissement dans l'exutoire susmentionné.

En contrepartie, le propriétaire du système d'assainissement s'engage à maintenir en permanence son dispositif de traitement en parfait état de fonctionnement et à apporter, dans les plus brefs délais, les actions correctives nécessaires en cas de dysfonctionnement constaté.

Pour faire valoir ce que de droit

Fait à, le/...../.....

Le demandeur

Monsieur/Madame :
Signature :

Le propriétaire du point de rejet

Monsieur/Madame :
Signature :